

Paris,
le lundi 29 janvier 2018

Émetteur : DDARH / Formations – Stéphane Marchewka, Téléphone : 01 45 38 81 99 - Télécopie : 01 45 38 81 74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Juin 2018 - Recensement des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Technicien Agence Comptable) se dérouleront :

- écrits : les 05 et 06 juin 2018,
- oraux : du 25 juin au 03 juillet 2018.

Inscription à l'examen :

Le recensement des candidats s'effectuera jusqu'au vendredi 28 février 2018 inclus (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr/ Gestion des examens.

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP ou une attestation de réussite, vous devez sélectionner la session correspondante.

Ces candidats doivent être obligatoirement déclarés à l'option Prem'ss.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel Gestion des Examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom, prénom et date de naissance).

Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par l'institut 4.10 dans les centres d'examen. Les candidats d'une même ville sont regroupés dans le même centre, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre des centres.

Les désistements devront être portés à la connaissance de l'Institut et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves, soit le 25 mai 2018, afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.



Personne en situation de handicap :

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité, et les modalités de facturation.

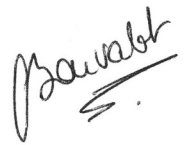
Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, mes collaborateurs se tiennent à votre disposition :

Email : examenstechniciens@ucanss.fr

La formation de vos personnels ne pourra être une réussite sans une forte implication et participation de votre part dans l'organisation des examens, la correction des copies et la tenue des épreuves orales.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra le 12 juillet 2018 et les résultats seront accessibles à compter du 13 juillet 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Dates épreuves Juin 2018
- Annexe 2 - Dates épreuves Décembre 2018